

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2008 portant création du Diplôme interuniversitaire STRATÉGIES THÉRAPEUTIQUES ET PRÉVENTIVES EN PATHOLOGIE INFECTIEUSE modifié,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire STRATÉGIES THÉRAPEUTIQUES ET PRÉVENTIVES EN PATHOLOGIE INFECTIEUSE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Xavier DUVAL (PU-PH) Université de Paris Cité ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :


Professeur Karine LACOMBE (PU-PH) Sorbonne Université
Professeur Denis Malvy (PU-PH) Université de Bordeaux 2
Professeur Laure SURGERS (MCU-PH) Sorbonne Université
Professeur Caroline CHARLIER-WOERTHER (PU-PH) Université de Paris Cité
Professeur Diane DESCAMPS (PU-PH) Université de Paris Cité
Professeur Solen KERNEIS (PU-PH) Université de Paris Cité
Professeur Dominique SALMON (PU-PH) Université de Paris Cité
Docteur Pierre de TRUCHIS (PH) Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
Professeur Stéphane JAUREGUIBERRY (PU-PH) Université Paris Saclay
Professeur Aurélien DINH (PU-PH) Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
Professeur Stéphane BONACORSI (PU-PH)
Professeur Abdellatif TAZI (PU-PH)
Professeur André CABIE (PU-PH)
Professeur Emanuel GRIMPEL (PU-PH)
Professeur Valerie POURCHER (PU-PH) Sorbonne Université

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 6 juin 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU